



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille dix sept et le seize novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

Présents : LECCIA Jean Marie, POTENTINI Yves, GRAZI François, PAOLI Roxanne, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

Absent: MATTEI Estelle,

Secrétaire de séance : GRAZI François,

3. Examen de la déclaration préalable déposée par Monsieur Eric AMISSE pour le compte de la SCI ERIMA

Délibération: 040-2017

Le Maire expose à ses collègues que Monsieur Eric AMISSE a déposé, le 17 octobre 2017, en mairie, une déclaration préalable dans le but d'agrandir une baie vitrée de la façade principale de son habitation sise au lieu-dit « Gregogna ».

Éléments de référence de la demande:

N° DP 02B23917N0006,

Références cadastrales du bien sur lequel la construction est envisagée : B 116 "Valsulazza",

Situation du terrain: le terrain concerné par le projet est situé dans le périmètre du site classé de la Conca d'Oro et du vignoble de l'AOC Patrimonio, en zone agricole inconstructible,

Superficie globale du terrain : 6 960 M2,

Surface dont la création est envisagée: 0 M2,

Après cette présentation sommaire, le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner l'ensemble des pièces comprises dans la demande de permis de construire puis de soumettre au débat la demande envisagée.

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE du dossier déposé par Monsieur Eric AMISSE,

CONSIDERANT que les zones agricoles sont, par principe, inconstructibles, cette règle ayant pour objet de protéger les terrains agricoles de l'urbanisation,

CONSIDERANT que le projet de Monsieur Eric AMISSE est d'élargir de 2 mètres une baie vitrée de son habitation (pour la porter de 3 mètres à 5 mètres de large sans modification de hauteur),

CONSIDERANT que cette modification n'a qu'un impact architectural,

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 122-5, L 161-4 et R 161-4,

VU le Code rural et notamment son article L 311-1,

VU le Code de l'environnement et notamment son article L 341-10,

VU le décret du 1er août 2014 portant création du site classé de la Conca d'Oro et du vignoble de l'AOC Patrimonio,

VU le PADDUC adopté par l'Assemblée de Corse le 2 octobre 2015,

VU la Carte communale de la commune de POGGIO D'OLETTA en vigueur depuis le 9 avril 2004,

VU le carnet de prescriptions architecturales dont la commune s'est dotée par délibération de son Conseil Municipal en date du 20 novembre 2014,

VU les dispositions de la loi ALUR N° 2014-366 du 24 mars 2014,

VU la convention signée le 26 décembre 2016 entre l'ETAT, représenté par Monsieur le Préfet de la Haute-Corse, et la Commune de POGGIO D'OLETTA, représentée par son Maire, par laquelle la DDTM de la Haute-Corse est chargée de l'instruction préalable des autorisations d'urbanisme,

DIT que, compte tenu de sa situation dans le site classé de la Conca d'Oro et du vignoble de l'AOC Patrimonio, ce projet devra être communiqué, par la DDTM, pour avis préalable également, à la DREAL et à l'architecte des bâtiments de France,

DONNE un avis favorable au projet envisagé par Monsieur Eric AMISSE sous réserve de l'avis de l'architecte des bâtiments de France,

DEMANDE à Monsieur le Maire d'adresser cet avis à la DDTM de la Haute-Corse.

Résultat du vote: VOTANTS: 10 - EXPRIMES: 10 - ABSTENTION: 0 - POUR: 10 - CONTRE: 0

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire



Les Conseillers Municipaux



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE - DIPARTIMENTU DI U CISMONTE

COMMUNE DE POGGIO D'OLETTA

CUMUNA DI U POGHJU D'OLETTA

www.upoghjudoletta.fr

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil dix sept et le seize novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

Présents : LECCIA Jean Marie, POTENTINI Yves, GRAZI François, MATTEI Estelle, PAOLI Roxanne, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

Absent: MATTEI Estelle,

Secrétaire de séance: GRAZI François,

4. Désignation des délégués de la Commune devant siéger au Comité syndical du syndicat mixte de "Conca d'Oru - vignoble de Patrimonio - golfe de Saint-Florent"

Délibération N° 041-2017

Le Maire rappelle à ses collègues que par délibération N° 034-2017 en date du 2 septembre 2017, le Conseil Municipal a validé l'adhésion de notre commune au syndicat mixte chargé de gérer le Grand Site de France "Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio - golfe de Saint-Florent" et a adopté ses statuts.

Le Maire rappelle également à ses collègues que l'article 6 des statuts prévoit que notre Commune est représentée au Comité syndical du Syndicat mixte par deux délégués (1 titulaire et 1 suppléant) et qu'il y a donc lieu de les désigner aujourd'hui afin qu'ils soient en mesure de participer, dans les semaines à venir, à l'élection du bureau du Syndicat qui sera composé d'un président, de trois vice-présidents et d'un secrétaire.

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

CONSIDERANT qu'aux termes des dispositions de l'article 6 des statuts du Syndicat mixte du Grand Site de « Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio – Golfe de Saint-Florent, la Commune de Poggio d'Oletta est représentée par deux délégués dont un titulaire et un suppléant,

DECIDE de désigner, pour la durée de la mandature en cours, comme délégué titulaire chargé de représenter la Commune de Poggio d'Oletta, Monsieur Antoine VINCENTI, Maire et comme délégué suppléant, Monsieur Yves LECCIA, Conseiller Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à communiquer la présente décision au Syndicat mixte.

Résultat du vote: VOTANTS: 10 - EXPRIMES: 10 - ABSTENTION: 0 - POUR: 10 - CONTRE: 0

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire








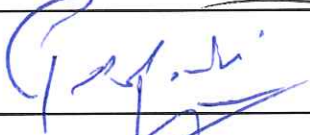



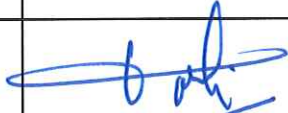
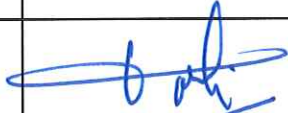
Les Conseillers Municipaux



Département de la Haute-Corse

Commune de Poggio d'Oletta

Réunion du 16 novembre 2017 à 19 heures

| NOM Prénoms | Fonction | Signature |
|-------------------|----------------------|--|
| VINCENTI Antoine | Maire |  |
| LECCIA Jean Marie | 1er adjoint |  |
| POTENTINI Yves | 2ème adjoint |  |
| GRAZI François | 3ème adjoint |  |
| CLEMENTI Antoine | Conseiller municipal |  |
| DAVID Emmanuel | Conseiller Municipal |  |
| DE ZERBI Patrick | Conseiller municipal |  |
| GHIRLANDA Eric | Conseiller municipal |  |
| LECCIA Yves | Conseiller municipal |  |
| MATTEI Estelle | Conseiller municipal |  |
| PAOLI Roxanne | Conseiller municipal |  |